PREFECTURE
DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°75-2026-702

PUBLIÉ LE 20 NOVEMBRE 2026

Sommaire

Préfecture de Police / Délégation pour la sécurité et la sureté des plateformes aéroportuaires de Paris

75-2026-11-19-00008 - Arrêté n° DPPSSAP/ORLY/2026-107 portant composition de la commission de su?rete? de l'ae?roport de Paris-Orly (4 pages) Page 3

Préfecture de Police

75-2026-11-19-00008

Arrêté n° DPPSSAP/ORLY/2026-107 portant composition de la commission de su?rete? de l'ae?roport de Paris-Orly

PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation de la préfecture de police
pour la sécurité et la sûreté
des plates-formes aéroportuaires de Paris

Arrêté n° DPPSSAP/ORLY/2026-107
portant composition de la commission de sûreté de l'aéroport de Paris-Orly

Le préfet délégué

Vu le règlement (CE) n° 300/2008 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 modifié relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et abrogeant le règlement (CE) n° 2320/2002, notamment le point 2.3 de son annexe II ;

Vu le règlement (CE) n°272/2009 modifié de la Commission du 2 avril 2009 complétant les normes de base communes en matière de sûreté de l'aviation civile figurant à l'annexe du règlement (CE)n° 300/2008 du Parlement européen et du Conseil (et son annexe) ;

Vu le règlement d'exécution (UE) n° 2015/1998 de la commission du 05 novembre 2015 modifié fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ;

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret du 26 juin 2024 par lequel Monsieur Stéphane DAGUIN est nommé préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly auprès du préfet de police ;

Vu le décret du 22 octobre 2025 par lequel Monsieur Patrice FAURE, administrateur de l'État du troisième grade, directeur de cabinet du Président de la République, est nommé préfet de police (groupe 1), à compter du 23 octobre 2025 ;

Vu le décret du 10 août 2026 par lequel M. Mathias DENJEAN, sous-préfet chargé de mission, est nommé adjoint au préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles-de-Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly auprès du préfet de police ;

Vu le décret n° 2025-569 du 23 juin 2025 relatif à certaines commissions à caractère consultatif relevant du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-1419 du 20 avril 2017 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016-1579 du 20 mai 2016, relatif aux mesures de sûreté applicables sur l'aéroport de Paris-Orly ;

Vu l'arrêté préfectoral 2020-00331 du 11 mars 2024 relatif aux missions et à l'organisation des services du préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly constitués en délégation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DPPSSAP/ORLY/2026-006 du 5 février 2026 portant composition des membres de la commission de sûreté de l'aéroport Paris-Orly ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DPPSSAP/ORLY/2026/042 du 24 avril 2026 relatif aux mesures de sûreté applicables sur l'aéroport Paris-Orly dit « arrêté de police générale » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2026-01631 du 18 novembre 2026 portant délégation de signature au préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly auprès du préfet de police ;

Considérant la nécessité de renouveler la composition de la commission de sûreté de l'aéroport Paris-Orly ;

ARRÊTE

Article 1er : L'arrêté préfectoral n° DPPSSAP/ORLY/2026-006 du 5 février 2026, portant composition des membres de la commission de sûreté de l'aéroport Paris-Orly, est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 2 : La commission de sûreté de l'aéroport de Paris-Orly est présidée par le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord ou son représentant.

Article 3 : Les membres de la commission de sûreté de l'aéroport de Paris-Orly, listés à l'article 4 du présent arrêté, sont nommés pour une période de trois ans renouvelable.

Article 4 : Sont nommés, membres de la commission de sûreté de l'aéroport de Paris-Orly, les personnes listées ci-dessous :

- Au titre des services de l'État :

- *Pour la direction de la sécurité de l'aviation civile - Nord :*

Membre titulaire : M. Raphaël ALEXANDRE, chef de la division sûreté au sein de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord (DSAC-N) d'Athis-Mons ;

1er suppléant : Mme Emma ETHEVE, cheffe de la subdivision "exploitants et compagnies", au sein de la division sûreté de la direction de la sécurité de l'aviation civile nord (DSAC-N) d'Athis-Mons ;

2ème suppléant : Mme Patricia ELOCINY, cheffe de la subdivision « fret et régalien », au sein de la division sûreté de la direction de la sécurité de l'aviation civile nord (DSAC-N) d'Athis-Mons.

- *Pour la direction de la police aux frontières de l'aéroport Paris-Orly :*

Membre titulaire : Mme Julie CLEMENT, commissaire de police, directrice adjointe de la police aux frontières de Paris-Orly ;

1er suppléant : M. Laurent NAZIANZA, lieutenant de police ;

2ème suppléant : M. Thierry PATRON, major à l'échelon exceptionnel.

- *Pour la compagnie de gendarmerie des transports aériens de Paris-Orly :*

Membre titulaire : M. Axel PAYTAVI, lieutenant-colonel, commandant de la compagnie de gendarmerie des transports aériens de Paris-Orly ;

1er suppléant : M. Dominique MUNIER, capitaine, commandant en second de la compagnie de gendarmerie des transports aériens de Paris-Orly ;

2ème suppléant : Mme Magalie LAMOUREUX, adjudante, cellule sûreté de la compagnie de gendarmerie des transports aériens de Paris-Orly.

- *Pour la direction régionale des douanes et droits indirects de Paris-Aéroports :*

Membre titulaire : Mme Charlotte FERNANDO, inspectrice des douanes, responsable de la cellule sûreté aérienne Roissy-Orly-Le Bourget ;

1er suppléant : Mme Lætitia ANDRIEUX, contrôleur principal, adjointe au chef de la brigade de surveillance extérieure spécialisée (BSES) de la direction régionale de Roissy-voyageurs ;

2ème suppléant : M. Christophe THOMAS, inspecteur des douanes, chef de la brigade de surveillance extérieure spécialisée (BSES) de la direction régionale de Roissy-voyageurs.

- Au titre des représentants de l'exploitant de l'aérodrome :

Membre titulaire : M. Laurent KADDOUCH, responsable de l'activité sûreté-sécurité du Groupe ADP à Paris-Orly ;

1er suppléant : Mme Mélanie AUDE, activité sûreté-sécurité du Groupe ADP à Paris-Orly ;

2ème suppléant : Mme Linda DEMIR, responsable assurance qualité sûreté du Groupe ADP à Paris-Orly.

- Au titre des personnes autorisées à occuper ou à utiliser la zone de sûreté à accès réglementé de l'aérodrome :

Membre titulaire : M. François LEDREUX, compagnie Air Caraïbes Atlantique/French Bee ;

1er suppléant : Mme Monia BELLAZI, compagnie Air Caraïbes Atlantique/French Bee ;

2ème suppléant : M. Lahcen KARAOUI, compagnie Easy Jet.

- Au titre des personnels navigants :

Membre titulaire : M. Philippe PELLETIER, représentant du Syndicat des Pilotes d'Air France (SPAF) ;

1er suppléant : M. Laurent LE GALL, représentant du Syndicat National du Personnel Navigant Commercial - Force Ouvrière (SNPNC-FO) ;

2ème suppléant : vacant.

- Au titre des autres catégories de personnel employés sur l'aérodrome :

Membre titulaire : M. Ahcène HOURI, secrétaire général de Force Ouvrière ICTS Orly ;

1er suppléant : M. Gérald MOREL, représentant de la Fédération Nationale des Syndicats de Transports - Confédération Générale du Travail (FNST - CGT) ;

2ème suppléant : vacant.

Article 5 : Le directeur de la sécurité de l'aviation civile-nord, le directeur de la police aux frontières de l'aéroport de Paris-Orly, le commandant de la compagnie de gendarmerie des transports aériens de Paris-Orly, le directeur des douanes et droits indirects de Paris-Aéroports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police et dont une copie sera affichée par le Groupe ADP aux emplacements prévus à cet effet.

Fait à Paris-Orly, le 19 novembre 2026

Le préfet délégué pour la sécurité
et la sûreté des plates-formes aéroportuaires
de Paris

Signé

Stéphane DAGUIN